7 novembre 2024

#COMPTE-RENDU
GT FORMATION

Compte-rendu

En préambule la CGT a rappelé que le plan ministériel vise à la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion que nous combattons.
Nous avons insisté sur l'importance de l'inclusivité, de la lutte contre toutes les formes de discriminations, quelque soit le critère.
Ce plan est trop centré sur les cadres et dans le même temps, les cadres techniciens sont oubliés.
Les formations sont trop axées sur l'adaptation aux réformes, que ce soit les restructurations ou les modifications des processus de travail.
Nous avons renouvelé notre demande de régler le problème lié à l'obligation d'utiliser les jours de CET (qui sont des jours de congés non-pris) avant de pouvoir mobiliser son CPF à la DGFIP. C'est une restriction non prévue par les textes et inacceptable. Nous exigeons une réponse écrite.
De plus, le montant mobilisable du CPF (1500-1800€) n'a pas été revalorisé depuis des années et est trop faible pour accéder aux formations qualifiantes.

Bercy souligne les réponses apportées sur la question du handicap mais admet qu'il faut aller plus loin sur l'accompagnement à certains moment de la carrière.
S'agissant de la possibilité de valider des « unités de compétences » en cas de handicap, maladie ou grossesse pendant la formation (ce qui permettrait d'étaler la formation sur plusieurs sessions, ce que réclame la CGT depuis des années), Bercy va étudier ce qui est possible dans le décret.
La CGT insiste sur la nécessité de faire descendre rapidement la mise en œuvre de l'accord handicap dans le réseau. Il y a un besoin d'adaptation des conditions de la formation tout au long de la carrière y compris en terme de rythme, de densité. Les équipes pédagogiques et les autres stagiaires doivent être mobilisés.

BILANS :
Pour la CGT ces bilans ne permettent pas de distinguer les formations suivies par les collègues souhaitant évoluer professionnellement.
La formation est vampirisée aujourd'hui par celles rendues obligatoires pour s'adapter aux réformes et restructurations.

Sans surprise Bercy considère que la formation doit s'adapter aux changements et accompagner les changements.
Pour l'administration le distanciel n'est pas un moyen de faire des économies mais d'accueillir plus de stagiaires… Sans investir davantage ! ce qui pour la CGT revient à faire des économies sur le dos des stagiaires !
Le présentiel est un moins disant qui ne permet pas de reformuler et d'assimiler.

La CGT réclame une formation des contractuelles d'une durée suffisante. Aujourd'hui cette formation a lieu largement sur le tas ce qui impacte la qualité d'accomplissement des missions. L'argument de Bercy de contractuels embauchés pour une durée déterminée, n'ayant donc pas besoin d'une formation complète n'est pas entendable. Pour régler ce problème, il n'y a qu'à mettre fin à l'emploi précaire.

La CGT demande un cycle commun ministériel en début de formation initiale plus long et plus large que celui d'aujourd'hui qui ne concerne que les cadres A.

EXCLUS DE LA FORMATION :
Agents titulaires et contractuels n'ayant suivi aucune action de formation continue (hors préparation aux concours et examens professionnels).

La catégorie la plus représentée chez les exclus de la formation est la catégorie B pour 40,9 %,
suivie de la catégorie C pour 33,1 %
Pour Bercy, certains agents ne suivent aucune formation parce qu'ils n'ont pas envie de venir !

Quid de la charge de travail, de l'autocensure, de l'éloignement des centres de formations qui ont été régionalisés voir nationalisés ?
Pour la CGT il faut donner les moyens aux collègues de se libérer de leur travail pour aller se former !

PAC-NUM (Bilan de la démarche expérimentale Parcours apprenant - compétences numériques)
A ce jour, 78 586 agents issus de 15 directions ou services ont commencé au moins un
parcours d'auto-évaluation.
Nous avons demandé le nombre de collègues qui se forment après un échec au test et renouvelé notre demande que les résultats (y compris ceux remontés par les collègues) ne soient pas dans le dossier de l'agent.

Bercy certifie une nouvelle fois que les résultats ne sont pas dans le dossier et ne doivent pas l'être (règlement RGPD). Les agents sont simplement orientés vers le conseiller formation si besoin.